



# Je ne suis opposée a la Procédure judiciaire intentée par mon per

Par **Murano**, le **14/02/2015** à **22:39**

Bonjour

J'ai perdu mon pere.

Celui ci avait intenté un procès à toute la famille.

Aujourd'hui je suis appelée a comparaître comme représentante de mon pere dans cette procedure.

Suis je obligée de poursuivre cette procedure même si je ne suis pas d'accord.

En effet je souhaitais me mettre avec la partie adverse mais l'avocat de celle ci dit ne pas pouvoir me représenter car conflit d'intérêt ????

Je n'ai donc pas le droit d'avoir un avis contraire à celui de mon pere??

Cela ne me semble pas logique.

Je ne comprends pas

Merci de votre éclairage.